

CGT-TAXIS
Monsieur Karim ASNOUN
Secrétaire
3, Rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Paris, le **16 AVR. 2012**

Monsieur le secrétaire,

Par votre courrier du 17 février dernier, vous attirez mon attention sur la profession de chauffeurs de taxi et son avenir.

Vous soulignez la précarisation de cette profession. J'ai bien conscience que si l'augmentation du carburant impacte gravement le pouvoir d'achat des ménages, elle est encore plus durement ressentie par les professionnels de la route. Les taxis sont touchés de plein fouet par la hausse des prix du carburant.

C'est pourquoi, au lendemain du 6 mai 2012, si les Français m'accordent leurs suffrages, j'entamerai le blocage des prix des carburants pour une durée de 3 mois. Ce temps sera mis à profit pour permettre de réviser la fiscalité des carburants, à commencer par une réintroduction de la TIPP flottante et de restituer aux consommateurs ce que l'État perçoit en recettes supplémentaires.

Il s'agit dans un premier temps de soulager la profession mais au-delà des mesures seront prises pour développer des véhicules moins énergivores. Il est en effet essentiel d'aller vers des modes de transports qui émettent le moins de dioxyde de carbone possible. Et en tant qu'alternative à la voiture particulière, le taxi doit prendre toute sa part en matière de développement durable, il est un élément indispensable dans l'éventail de l'offre de mobilité notamment dans les grandes agglomérations. Il faut donc inciter les chauffeurs de taxis à s'équiper en voiture propre. Étant donné le coût de ces équipements, cela suppose une aide des collectivités et de l'État. De nombreuses collectivités dont Paris versent déjà des subventions, il faut aller plus loin pour favoriser le développement de taxis propres et cela passe par de nouvelles exigences sur les modalités d'attribution des nouvelles licences.

De la même façon, il faudra faire évoluer l'offre de taxis accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est un enjeu essentiel. Les taxis doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle, en offrant ainsi des solutions de mobilité aux personnes et aux zones qui en sont dépourvues.

.../...

En effet, ils sont également un instrument important en matière de dessertes des zones rurales et des zones peu denses. Une politique d'aménagement durable du territoire doit affirmer la vocation des taxis à participer de plein droit à la production de services conventionnés par les collectivités locales et doit favoriser le développement des prestations de transport annexes aux services à la personne.

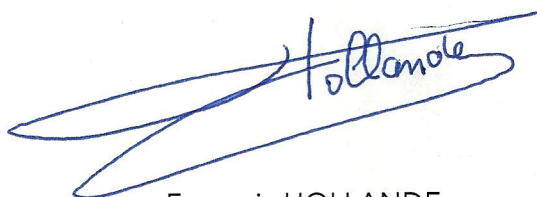
Par ailleurs, vous l'évoquez, le cadre d'activité des taxis doit être modernisé et renouvelé dans la concertation.

Depuis plusieurs années, les élus socialistes parisiens appellent d'ailleurs à la création d'une Agence du taxi. Il s'agit de permettre le transfert de la compétence des taxis parisiens aujourd'hui placés sous tutelle préfectorale, à une structure regroupant des représentants de la profession, de l'Etat, du syndicat des transports d'Ile-de-France et des collectivités concernées. C'est le signe du manque de dialogue et de concertation de ce secteur, je relève d'ailleurs la grande complexité en matière d'encadrement de cette profession qui gagnerait sans doute à plus de transparence et de simplicité.

Je suis favorable à la remise à plat du protocole d'accord relatif à l'évolution de la profession de taxi du 28 mai 2008 puisque de nombreuses mesures ne sont pas appliquées. Il faudra donc établir un nouveau protocole d'accord équilibré afin notamment de protéger les taxis, qui ont investi volontairement dans une profession réglementée et acheté très cher leur droit d'exercer ce métier, de la concurrence déloyale.

Il est nécessaire que l'ensemble des acteurs, professionnels, Etat, élus s'attèlent d'urgence à cette tâche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.



François HOLLANDE